

**LES SOCIETES DE SECOURS
MUTUEL ET LES AUTRES
ASSOCIATIONS D'ITALIENS
DANS LE DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES (1860-1940)**

LE DEBUT DE LA RECHERCHE

Depuis 1984 l'Assessorat pour la Culture de la région Piémont a engagé une équipe d'experts aux fins de coordonner une série de recherches sur les sociétés de secours mutuel. Le programme fixé a été conduit avec la collaboration du Ministero per i beni culturali e ambientali Sovrintendenza archivistica per il Piemonte et la valle d'Aosta et de la Cooperativa di Consumo e Mutua Assistenza Borgo Po e Decoratori di Torino (société centenaire de secours mutuel). Les premiers résultats de ce programme consistent en études et publications sur des sociétés piémontaises et en particulier turinoises.

Le travail le plus complexe, à cause de la vastité du sujet traité, est arrivé presque à la fin : il s'agit du recensement historique d'environ 3500 sociétés qui ont existé ou qui existent encore dans le Piémont. Cet ouvrage a été publié en janvier dernier.

Durant la récolte des données pour la préparation des fiches concernant chaque société, bien souvent nous avons trouvé des indications sur des sociétés formées par des Italiens résidant à l'étranger à dater du XIXe siècle. Ce phénomène apparaît déjà dans la première -et probablement unique statistique officielle et complète des institutions italiennes à l'étranger, publiée en 1897 pour l'Exposition nationale de Turin de 1898. D'après cette statistique, au 31 décembre 1896, il y avait 1159 sociétés qui réunissaient 199.625 associés et administraient un capital déclaré de 18.716.903 liras. De toutes ces sociétés, 849 étaient spécifiquement de secours mutuel, 111 étaient de secours mutuel et de bienfaisance, tandis que 70 étaient seulement de bienfaisance et 111 étaient des cercles de réunion et de passe-temps. En France les sociétés enregistrées étaient au nombre de 48.

Tout en remarquant que dans beaucoup de nations le phénomène de l'associationnisme des émigrants était plus important (en Amérique centrale et méridionale il y avait 502 sociétés et 427 aux Etats-Unis), la recherche s'est dirigée vers la France pour cause de voisinage et aussi pour vérifier l'influence du mutualisme piémontais dans une zone limitrophe à forte immigration.

Dans la période initiale les sociétés d'Italiens eurent une vie difficile. En France les sociétés de secours mutuel étaient réglées par la loi du 1/4/1898 qui imposait que ces sociétés fussent administrées et dirigées seulement par des citoyens français. Cette loi admettait cependant l'existence de sociétés d'étrangers qui pouvaient, exceptionnellement, choisir les administrateurs parmi leurs associés. La différence avec les sociétés françaises était due au fait qu'elles devaient préalablement être autorisées par un décret ministériel, toujours révocable.

Un peu à cause des formalités imposées par les autorités, qui n'étaient pas toujours favorables à donner la permission, et un peu à cause des difficultés intérieures, les sociétés eurent du mal à prendre leur essor. Le fait même que leur nombre augmentait rapidement était mal vu : "...ed è appunto l'aumento continuo una délie principali ragioni délia scarsa importanza di tutte queste istituzioni, perché esso non fa che dividere sempre più le forze nazionali. E' vero che le società sono moite, ma per disgrazia sono poi poverissime di socii, di capitali e di uomini capaci di dar loro impulse e di darlo allô scopo che si prefiggono nell'entusiasmo délia costituzione" (1).

Néanmoins les efforts faits pour établir des liens entre les sociétés furent nombreux.

Malgré un premier essai mal réussi en 1897 pour réunir dans une seule association toutes les sociétés de secours mutuel, l'action commune continua pour se donner une organisation plus structurée selon ce que l'on peut relever dans la relation de L. Mabillau au II^e Congrès international des Mutualités, organisé à Milan en 1906, où il souligne que "...il grande fatto che da sette anni domina lo sviluppo del mutuo soccorso in Francia è l'organizzazione sistematica che gli è stata data" (2).

La volonté des Italiens de se rallier entraîna la constitution de la fédération des Sociétés italiennes de secours mutuel (Union des Sociétés Mutuelles Italiennes), avec siège à Paris, 49 rue de Bretagne, qui regroupait pendant les années 1920 à 1930 une quinzaine de sociétés de Paris, Reims, Nancy, Lyon, Grenoble et qui était en pourparler avec d'autres de Marseille, Toulon, Nîmes et Nice.

En plus de subsides additionnels donnés en cas de maladie aux travailleurs inscrits aux sociétés fédérées et qui pouvaient durer plus de deux mois, la Fédération garantissait même le remboursement de 50 % des frais de voyage jusqu'à la frontière pour ceux qui devaient rentrer en Italie pour le service militaire et facilitait, pour ceux qui retournaient dans leur patrie, l'inscription à des sociétés mutuelles italiennes (3).

LES LIMITES DE LA RECHERCHE

Nous savons que les émigrés italiens se dirigèrent vers de nombreuses régions et dans ces endroits fondèrent des associations de genres différents et en particulier des sociétés mutuelles.

En étant devant un si grand terrain de recherche, il nous était nécessaire de procéder par étapes. Premièrement nous avons choisi le département des Alpes-Maritimes et renvoyé à une phase successive l'étude des autres endroits où la présence des sociétés mutuelles était particulièrement signifiante.

LE DEPARTEMENT DES ALPES –MARITIMES

A partir de la fin du XIX^e siècle l'immigration italienne dans le département des Alpes-Maritimes fut très importante, surtout celle de provenance de la région limitrophe, le Piémont (31 %), et surtout de la province de Cuneo. Ensuite vinrent la Ligurie (8 %), l'Ombrie (7 %) et, avec un apport moins remarquable, la Toscane, la Lombardie et les Marches, jusqu'à arriver à 2,6 % des régions méridionales et insulaires d'où l'émigration se dirigea surtout vers les Amériques.

D'après les sources consultées, le "péril italien", comme fut appelée l'agglomération des travailleurs italiens dans le département pendant la période de 1921 à 1936, constitua à peu près les 70 % de toute la population étrangère résidente et du 16 au 24 % de la population totale. Elle arriva en 1921 à 21 %, en 1926 à 24 % et en 1931 à 20 %, en 1936 à 16,20 %. Dans la même ville de Nice en 1936 le pourcentage d'Italiens correspondait à 16,5 %.

Les métiers exercés par les Italiens formaient une grande variété : maçons, terrassiers, ouvriers, paysans, cireurs, marchands ambulants, personnel d'hôtel, artisans, commerçants, personnel employé et intellectuel. Naturellement dès la fin de 1800 la majeure partie de ces travailleurs sentit l'exigence de se réunir en sociétés de secours mutuel, presque toujours sous la tutelle des notables du département.

Parmi les nombreux documents examinés dans les Archives départementales et de la Préfecture, nous avons trouvé 42 sociétés nées (et quelquefois vite disparues) entre 1876 et 1945.

En 1930 par exemple une liste des sociétés de secours mutuel demandée à la Préfecture par le "Ministère del Lavoro, Igiene, Assistenza e Previdenza sociale" indique à la date du 31 janvier, parmi les sociétés étrangères, seulement 13 sociétés italiennes : peut-être s'agit-il des seules fonctionnant solidement cette année-là.

Remontant au XIXe siècle nous trouvons deux sociétés à Nice : une, la Société de Secours mutuel de Saint Humbert, née en 1880, et l'autre, la Société de Bienfaisance italienne, de 1886 : toutes les deux subirent, comme nous verrons, des changements de nom et d'adresse à travers les années, selon les vicissitudes intérieures, souvent influencées par les événements politiques et économiques extérieurs, français et italiens.

Malgré la documentation insuffisante sur les sociétés, nous avons pu reconstruire un cadre significatif du phénomène.

LES FRATERNITES

En premier lieu nous trouvons huit sociétés appelées "fratellanza" (fraternité) mais il est difficile de savoir si elles étaient liées entre elles. Elles agissaient dans les communes suivantes : Nice, Cannes, Contes, Vallauris, Antibes, Villefranche-sur-Mer, quartier du Var et Mandelieu, siège d'une Fratellanza lunigianese.

La Fratellanza de Nice fut fondée en 1912 et autorisée le 19 janvier 1915. Selon l'hebdomadaire l'Unione franco-italiana, pendant les années 1920-1930, elle développa une grande activité et ses sociétaires arrivèrent à 150. D'après la correspondance entre la police politique italienne et le Consulat général de Nice, pendant la période mussolinienne, on y développa une forte propagande antifasciste avec la préparation des éléments politisés et l'assistance aux réfugiés politiques, y compris les anarchistes. Le 11 mars 1929 la police politique informait le Consul : "... les fascistes ont été exclus de la vieille société italienne la Fratellanza... ; depuis longtemps le centre de Paris avait ordonné la lutte dans toutes les associations survivantes italiennes pour éliminer les fascistes. A la Fratellanza, dans les dernières élections, le conseil d'administration a été formé par 18 antifascistes et 6 apolitiques. Aucun fasciste n'a été élu".

Le 30 avril de la même année le Consul à son tour dénonçait au ministère des Affaires intérieures que le secrétaire était lui-même un membre de la Ligue des Droits de l'Homme (au siège de laquelle en 1936 était organisée à nouveau la société). La ligue intervint pour faire entrer 50 nouveaux membres pour garantir une majorité politiquement sûre.

On dit souvent que la Fratellanza de Nice se trouvait dans les mains de l'ex député socialiste Rondani qui y tint même une conférence sur l'aide à assurer aux réfugiés politiques sans travail avec la collaboration de l'organisation française Main d'oeuvre étrangère. Le 20 février 1936 le consul soulignait la préparation d'orateurs à envoyer en Italie, l'organisation d'une majeure opposition 4 niveau international contre la guerre déclarée par Mussolini à l'Ethiopie et les dissentiments intérieurs entre maximalistes et réformistes.

Des sociétés la Fratellanza dans les autres communes nous connaissons très peu. De six d'entre elles nous trouvons les noms dans la liste déjà citée de toutes les sociétés de secours mutuel du département, année 1930. liste accompagnée par très peu de notices.

Cette année-là la société la Fratellanza de Contes, fondée en 1902 avec 43 membres, dont les membres honoraires étaient 1 Italien et 4 Français, était réduite à 20 membres effectifs et à 16 honoraires.

La Fratellanza de Villefranche-sur-Mer comptait, en 1930 53 membres effectifs et 13 honoraires. La Fratellanza du quartier du Var (Nice) était encore plus réduite : 28 membres effectifs et 10 honoraires ; de même pour la Fraternité ouvrière lunigianese de Mandelieu avec 3* membres effectifs et 2 honoraires.

La Fratellanza de Vallauris, fondée en 1901 et reconnue en 1916, subit pendant ses premières années des dissidences intérieures de caractère personnel et rencontra beaucoup de difficultés pour se fondre avec une autre société de secours mutuel L'Unione et pour créer avec elle une Unione fraterna en 1905. En 1915 elle fut obligée de suspendre les aides aux membres besogneux, comme il était prescrit dans le statut, à cause du rapatriement de nombreux membres, probablement appelés aux armes après la déclaration de la première guerre mondiale.

Les informations sont encore plus rares sur les sociétés suivantes : la Fratellanza de Cannes la Bocca, sur laquelle nous savons seulement qu'il fut demandé des informations en 1913 et la fratellanza d'Antibes qui absorba en mai 1938 la société entre ouvriers italiens.

Il paraît qu'à Vallauris il existait aussi l'Operaia, fondée en 1916, et la déjà citée Unione, fondée en 1901, avec 60 membres, qui administrait une coopérative de produits alimentaires et, en 1915" à cause de la guerre, suspendit les paiements des indemnités journalières, vu que beaucoup de membres, peut-être à cause de la mobilisation, n'avaient plus versé leurs cotisations.

LES AUTRES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUEL HORS DE NICE

Au Cannet en 1907 fut fondée la Societa di Mutuo soccorso italiana Vittorio Emanuele III, qui demanda l'autorisation seulement en 1913 et certainement existait encore en 1916 d'après la nouvelle fournie par l'hebdomadaire l'Unione franco-italiana du 24 février, qui parlait aussi d'une société italienne de Beaulieu et Saint-Jean Cap Ferrât, fondée en 1912, avec 41 membres effectifs et 62 honoraires en 1930. C'est donc la démonstration que dans cette société étaient majoritaires des membres de classes aisées qui avaient une charge de "patron ».

La Société d'ouvriers italiens d'Antibes, lorsqu'elle fut reconnue le 26 avril 1927, comptait 40 membres effectifs et 16 honoraires.

Une société homonyme, sûrement plus nombreuse, existait déjà à Nice depuis 1901, année où fut inauguré le drapeau social. Elle agit pendant de longues années puisqu'en 1937 elle envoya ses délégués aux élections du Conseil supérieur de la Mutualité.

A cause de la première guerre mondiale et de la venue du fascisme, d'autres sociétés de secours mutuel de Cannes, Beausoleil et Nice eurent des vicissitudes particulièrement compliquées qu'il n'est pas toujours possible de reconstituer sur la base des documents existants.

Fondée en 1909 à Cannes, la société de secours mutuel *Onesta e Lavoro* (Honnêteté et Travail) avec 112 membres effectifs et 20 honoraires, dont 6 français, en 1930 n'avait seulement plus que 63 membres effectifs et 18 honoraires.

Dans la même ville de Cannes le 27 avril 1903 fut fondée par 23 membres la *Società di mutuo soccorso fra stranieri Umberto I*, reconnue en juin de la même année par les gouvernements italien et français. Elle ouvrit ensuite une succursale à Cavaillon en Provence, avec le même nom. Les membres de la *Umberto I*, augmentés ensuite jusqu'à 66 effectifs et 19 honoraires dont 16 français, en 1930 étaient descendus respectivement à 50 et 18.

En 1932 cette société avec son nom monarchiste devait donner des garanties politiques puisque le consulat avait offert comme siège ses propres locaux, mais par la suite elle fut vite chassée parce que le président Luigi Romano s'était refusé, peut-être en bon royaliste, à faire broder sur le drapeau italien le "fascio littorio". Toutefois la société put s'installer au rez-de-chaussée de la même maison où, dans le but d'exercer un contrôle permanent, "sont toujours présentes des personnes dépendant du Consulat" (5).

Cependant, à la suite de dissidences intérieures de caractère évidemment politique, en 1938 la *Umberto I* fut dissoute et les fonds restant de la liquidation furent reçus par la société italienne de bienfaisance toujours de Cannes, qui probablement était la même association appelée sur d'autres papiers *Comitato d'Assistenza agli italiani*, fondée par le consulat, et où quelques membres de la *Umberto I*, en forme de proteste, refusèrent d'être absorbés.

Des tendances antithétiques caractérisent les deux sociétés italiennes de Grasse. Le statut de la première, l'Union ouvrière internationale, fondée le 26 mai 1906 par 23 membres, déclarait que chez elle il n'y avait aucune distinction de sexe ou de nationalité mais les signatures des dirigeants et des administrateurs révèlent que tous les membres étaient italiens. Elle s'était fixée l'administration d'une coopérative de consommation mais l'année suivante le sous-préfet informait que l'Union avait été dissoute, peut-être même à cause des membres qui étaient arrivés au nombre de 15.

La seconde société de Grasse, la Société de secours mutuel familiale *Italia nuova* fut fondée par 86 membres le 28 avril 1929 avec des buts clairement politiques puisque dans le rapport de la police départementale au sous-préfet de Cannes on peut lire : "Bien que le statut spécifie au chapitre 3. art. 23 que toute discussion politique, religieuse ou étrangère au but de la société soit défendue dans le Conseil et dans les réunions de l'Assemblée, il est clair que cette nouvelle société, comme d'ailleurs indique le nom lui-même, sera composée exclusivement par des membres fidèles à l'actuel gouvernement italien".

Au contraire, sur le projet de fonder à Roquebrune-Cap-Martin (du canton de Menton) une société de secours mutuel nommée Alleanza italiana (Alliance italienne) ayant le but de s'adresser aux travailleurs en cas de maladies ou d'accidents, la police départementale, le 28 octobre 1926, propose de suspendre l'autorisation dans l'attente d'éclaircissements, vu qu'elle écrivait : "... le président est un exalté antifasciste et il a demandé à son patron un emprunt de 10.000 francs pour fonder un journal, le Retour, antifasciste. Les membres ont souvent de violentes discussions politiques. Il se propose aussi de fonder avec de jeunes français un cercle d'études franco-italien". Puisque dans les archives il n'y a pas d'autres papiers, il faut croire que l'autorisation a été refusée.

A Beausoleil, comme dans beaucoup d'autres centres de la région, après la première guerre il fut organisé une Societa di mutuo soccorso di militari in congedo (militaires en congé de l'armée italienne) avec 250 membres environ, dont parle en 1919 l'hebdomadaire L'Vntone franco-italiana à propos de la fusion avec une Associazione fra gli smobilitati italiani, étant donné l'augmentation des membres retournés de la guerre, et à propos de la grandiose et traditionnelle fête pour l'inauguration du drapeau social.

A l'égard de cette dernière société, la surveillance de la police française augmenta à partir de 1940 car elle soupçonnait, à juste titre, que cette société cachait des partisans de la guerre nazifasciste contre la France. Dans un rapport de l'inspecteur de police au commissariat central le 26 février 1946 on lit que depuis 1944 la société n'avait plus fait aucune activité ; cependant le 11 novembre 1943 dans son sein était née une filiale de l'Assistenza ayant pour but de recruter des Italiens pour l'organisation Todt en France ou en Allemagne et pour secourir les familles des recrutés. Les dirigeants s'étaient sauvés en Italie, après avoir pris tous les meubles et d'autres choses appartenant au siège. Parmi ces dirigeants on signalait : "...Mario Cerutti, fervent propagandiste fasciste, admirateur d'Hitler et de Mussolini : il accompagnait les carabiniers dans les arrêts à domicile pendant l'occupation italienne".

DANS LA VILLE DE NICE

Dans le chef-lieu du département certaines sociétés présentent un profil très précis ; d'autres, au contraire, selon les moments politiques, se mélangent ou changent de nom, rendant ainsi difficile pour le chercheur le démêlement des fils.

Parmi les sociétés du premier groupe, celle qui se dessina clairement fut la Société italienne de fraternité vaudoise, autorisée en 1907 et composée de membres originaires des vallées vaudoises du Piémont qui parlaient la langue française. Sa caractéristique ne fut pas seulement d'avoir des membres des deux sexes mais aussi de compter parmi ses membres fondateurs 38 personnes dont 24 étaient des femmes. La première guerre mondiale réduisit beaucoup la vie sociale qui reprit au commencement de 1920 avec 6 membres hommes, 11 femmes et 2 honoraires.

La crise économique causée par la guerre donna une poussée vers la fondation en 1915 d'une société typique la Société italienne de secours mutuel entre les musiciens résidant à Nice et sur le littoral qui obtint l'autorisation pour son statut en 1917. Le président Gherardi, dans une relation au préfet le 3 août 1915 expliquait qu'à partir de l'entrée en guerre de l'Italie à côté de la Triple Alliance, une cinquantaine de musiciens avaient été mobilisés et les autres, à cause des difficultés économiques dues à la guerre, s'étaient réunis en société dans l'espoir d'avoir des aides pour exercer leur profession. Une société analogue était née aussi à Menton.

Celle de Nice cessa ses activités définitivement dans les années 1930, d'après un rapport du commissaire de police au préfet, 2 février 1937.

Fondée en 1913 et autorisée en 1915 la Solidarité -société italienne de secours mutuel- parvint le 31 décembre 1923 à 104 membres effectifs et 11 honoraires et en 1930 respectivement à 146 et 7. pour redescendre à seulement 31 membres en 1966, avec une activité extrêmement limitée. Le 5 juillet 1971 elle décida sa fusion avec la société française la Solidarité ouvrière et avec trois autres sociétés françaises.

Ainsi que dans les autres communes à Nice aussi les rappelés de la première guerre mondiale et leurs familles sentirent le besoin de faire naître des associations pour affronter les graves difficultés économiques. C'est ainsi qu'en 1916-1917 virent le jour le Gruppo filantropico pro famiglia mobilitati italiani, la Pro famiglia richiamati, le Comitato per soccorsi aile famiglia dei richiamati aile armi qui est peut-être la même société nommée par l'hebdomadaire l'Unione franco-italiana du 15 octobre 1916 sous le nom de Opéra di soccorso aile famiglia dei mobilitati italiani, sous la présidence du général baron d'Auvare.

Le 17 novembre 1916 la préfecture de Nice refuse au Gruppo filantropico l'autorisation de faire des quêtes parce qu'à cette association appartenaient des personnes condamnées et passibles d'expulsion mais autorisées à résider et des individus signalés aux autorités italiennes pour leurs idées subversives.

Nous rappelons aussi qu'à Menton même, en 1916, agissaient la Societa italiana di assistenza, la Societa franco-italiana et le Comitato pro famiglia richiamati, à qui succéda, à la fin de la guerre, la Societa degli smobilitati ayant un caractère de secours mutuel ; il en fut de même à Nice où la fin du conflit fit naître la Societa veterani e reduci et la Societa fra smobilitati italiani avec une coopérative homonyme.

Bien qu'elles n'aient pas eu un but de secours mutuel, nous pensons qu'il est intéressant de mentionner deux autres organisations de Nice qui, comme d'autres sociétés de bienfaisance, eurent la charge de faire parmi la population italienne surtout, une décisive propagande fasciste.

Le 5 mai 1931 fut constituée l'Unione sportiva italiana dopolavoro sur le modèle de la grosse organisation fasciste agissante en Italie pour diriger le temps libre des travailleurs. A une demande de l'Unione pour adhérer à la Fédération de ski de la Côte d'Azur, en 1934, la police conseilla d'être prudents, jugeant ce "dopolavoro" "...une puissante oeuvre de propagande fasciste qui renferme dans son sein un grand nombre d'officiers de la réserve italiens, dépendant du Consulat et avec des dirigeants des organisations fascistes. Elle cache l'activité d'un fonctionnaire de la police italienne chargé par le Ministère des Affaires étrangères de la surveillance et de l'information politique".

Très peu définie dans les rares papiers retrouvés, quelquefois même contradictoires, il y a la Societa di mutuo soccorso italiana née vers 1880 ; une de ses assemblées de 1902 eut lieu presque en état de siège vue la grosse présence de la police. Ses membres étaient 362. En 1936 le bureau politique italien signalait qu'à l'intérieur de l'association le professeur avocat Sincero Rugarli tenait des conférences antifascistes et qu'on avait proposé de reprendre l'activité politique et culturelle avec la création d'une section juvénile et d'une section féminine.

Par contre, adversaire des idéaux socialiste et antifasciste, il y eut une société composée et dirigée par des personnalités de la noblesse italienne qui probablement possédaient des villas sur la Côte d'Azur ou bien passaient les hivers dans les grands hôtels.

Déjà à partir de janvier 1879 une demande avait été présentée, portant entre autre la signature d'un aristocrate Balia délia Maddalena, pour obtenir l'autorisation de la Societa di mutuo soccorso fra gli italiani dei due sessi residenti a Nizza. Les autorités françaises eurent le soupçon que la Société avait le but de prôner la séparation de Nice de la nation française. Pour cette raison le 11 avril le commissaire de police français donnait au maire son avis contraire, ainsi que pour un autre projet déjà présenté en 1878, parce que derrière l'association se cachaient des agitateurs politiques ayant comme but de créer à Nice une société de propagande antifrançaise et qui avaient inscrit des personnes sans même les consulter. L'inspirateur devait être un imprimeur du journal *il Pensiero*.

Avec des intentions toujours nationalistes mais non plus séparatistes, au moins en apparence, le 3 juin 1880 le comte Garin de Cocconato demanda l'approbation du statut d'une Societa di mutuo soccorso di Saint Humbert, mixte, avec femmes et enfants à partir de 5 ans, ayant le but de détacher les travailleurs italiens des autres sociétés et empêcher que, en tant qu'étrangers, "ils se trouvassent mêlés dans des discussions politiques et d'intérêt local". "Agréé par sa Majesté le Roi", dans la liste de ses fondateurs on peut lire les noms de nobles, d'officiers, de commerçants, de propriétaires d'immeubles, d'intellectuels, parmi lesquels quelques vétérans "des batailles patriotiques", "un des Mille", ex officiers volontaires et deux ménagères.

A peu près dans la même période, en 1887, fut fondée l'Unione Garibaldienne de Nice des survivants des guerres de l'indépendance italienne. Cinquante ans plus tard il apparait une association presque homonyme mais absolument opposée aux idéaux de liberté du héros de Caprera et des partisans garibaldiens, avec le nom de Légion garibaldienne connue comme refuge des facistes et des collaborationnistes soupçonnés de préparer des attentats après la Libération, analogue aux Gruppi di azione nizzarda (6).

L'autorisation de la Societa di mutuo soccorso di Saint Humbert fut accordée le 22 janvier 1902, mais on avait trouvé opportun de supprimer le nom du Saint et de reprendre le nom de Societa di mutuo soccorso di ambo i sessi fra italiani residenti a Nizza : la présidente fut la comtesse Clémentine, veuve du comte Garin de Cocconato, et parmi les présidents honoraires figurèrent un grand nombre de nobles et de princes de la Maison de Savoie.

La nouvelle société, nationaliste toujours mais non plus soupçonnée de séparatisme, prospéra grâce à l'appui politique et financier du gouvernement italien et de ses propres membres plus haut placés ; elle fêta somptueusement les anniversaires de l'assez récente Indépendance italienne et de la monarchie, elle intitula sa propre caisse "cassa soccorso" au comte Caïs de Pierlas, elle distribua des prix, organisa des fêtes somptueuses et des spectacles avec la collaboration de la Societa ricreativa filodrammatica italiana, elle organisa des souscriptions pour les soldats en guerre et pour leurs familles et elle fut récompensée avec la médaille d'or à l'Exposition internationale de Milan en 1906 et à celle de Turin de 1911. Elle jouit d'une grande confiance au point que la caisse italienne Cassa nazionale di Previdenza per gli operai, en 1905, lui donna la charge de son "siège secondaire".

Nous avons pu retrouver le nombre des membres seulement pour quelques années : en 1904, 308 effectifs et 80 honoraires ; en 1905, 341 ; en 1906, 361 et 82 ; en 1907, 285 et 75 ; en 1911, 279 ; en 1916, 150 ; en 1930, 327 et 142.

Dans les documents de 1905 et de 1921 nous trouvons aussi une Société italienne de secours, avec comme président le comte Thaon de Revel, et une Société de bienfaisance italienne, fondée en 1886 toujours sous la présidence du comte Garin de Cocconato.

A la fin il est juste de rappeler qu'à Nice beaucoup d'organisations françaises d'assistance soignèrent et aidèrent de nombreux travailleurs italiens comme l'Asile évangélique Assistance pour le travail qui procura surtout du travail dans les chantiers aux Italiens au chômage, l'Union nationale des amies de la jeune fille, le Foyer de la jeune fille et solidarité féminine, avec un pensionnat "sans distinction de culte ou de nationalité", L'oeuvre de la bouchée de pain qui en 1932, par exemple, hébergea dans son asile nocturne et dans l'Oeuvre de convalescence maternelle jusqu'à 683 Italiens adultes et des enfants des deux sexes.

Pour terminer ces brèves notes sur les vicissitudes et la vie intérieure des sociétés italiennes dans le département des Alpes-Maritimes, il faut souligner que pendant les premières vingt années du siècle et surtout pendant la période fasciste, la division politique fut très accentuée. Socialistes et monarchiques d'abord et fascistes et antifascistes ensuite s'efforcèrent d'imposer leurs idées aux sociétés et donc à la majeure partie des membres qui subissaient de façon plus ou moins forte, les conséquences des hauts et des bas des rapports entre l'Italie et la France, ou bien jouissaient des avantages.

En 1933. pour échapper à l'influence des consulats italiens, toujours vigilants et prêts à intervenir, on projeta la constitution à Nice de la Federazione délia societa di mutuo soccorso délie Alpi Marittime, avec une intention clairement antifasciste, presque une réponse à un Cercle franco-italien de 1932, sur lequel la police avait des réserves à cause de la présence numériquement supérieure des fascistes très combattifs qui auraient pu exercer une influence sur les membres français.

Il n'a pas été possible de découvrir une documentation concernant une éventuelle réalisation de l'initiative fédérative.

Un autre signal est digne d'être noté : il était d'usage de passer des "pactes de réciprocité" entre les sociétés niçoises et piémontaises qui garantissaient l'échange de l'assistance mutuelle aux membres temporairement transférés ailleurs.

De façon analogue aux recherches faites précédemment sur des sociétés centenaires de secours mutuel piémontaises, chaque société similaire du département des Alpes-Maritimes constitue un microcosme qui illumine tout le tourment du parcours historique de la mère patrie.

NOTES

(1) Parte seconda, Torino, 1909.

(2) Federazione italiana della società di mutuo soccorso, Milano. Manuale per le Società di mutuo soccorso, Milano, 1909.

(3) L'Unione franco-italiana, 24.8.1919.

Sources consultées Archives

- Archives départementales des Alpes-Maritimes, SC 2196, 25893. 25931, 25932, 26764, 26799, 26800, 26801, 26803, 26822, 26852. 26864, 26866.

- Archives Préfecture de Nice, services concernés.

- Archivio centrale dello Stato, Roma, Pubblica sicurezza, 1933-1936.

Périodiques

- L'Unione franco-italiana, 1905. 1916, 1917, 1920.

- Il riscatto dei lavoratori, 1905

- Italia, 1901

- Annuaire des Alpes-Maritimes, 1920

Etudes

- MOULIN (Lucette), Historique de la colonie italienne de Nice depuis 1800. 1947. tesi di laurea, 114 p.

- FAIDUTTI RUDOLPH (Anne-Marie), L'immigration italienne dans le sud-est de la France. Etudes et travaux de Méditerranée, revue géographique des pays méditerranéens. Vol. 2, 1964, tesi di laurea.

- BOTTO (A.), "La situation de la colonie italienne après la Libération" in Cahiers de la Méditerranée, Nice, 12.6.1976. Actes du colloque de Nice 22.6.1974. Ed. Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, Nice.

- SCHOR (Ralph), Les étrangers : le péril italien dans les agglomérations des Alpes-Maritimes de 1919 à 1939. Annales de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice, n° 25, 1975, P- 75-108.

- CARAMAGNA (P.), "Les Italiens à Nice en 1921" in Cahiers de la Méditerranée, 1971, n° 11, p. 11-21.